Zeitschrift: Revue Militaire Suisse
Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse
Band: 51 (1906)
Heft: 10

Artikel: Chroniques et nouvelles
Autor: [s.n.]
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-338483

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.07.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

CHRONIQUES et NOUVELLES

CHRONIQUE SUISSE

Nos manœuvres à l'étranger. — Un toast à la patrie. — La réunion des officiers vaudois à Château-d'Œx. — Artillerie de montagne.

Il nous faut revenir sur le chapitre des grandes manœuvres. Elles ont donné lieu, dans la presse étrangère, à diverses appréciations auxquelles il y a lieu de nous arrêter un instant. En écrivant ces mots, nous songeons surtout aux articles publiés dans le *Temps* par M. le général Langlois et dont plusieurs journaux suisses ont reproduit des extraits étendus.

Le célèbre écrivain militaire français s'exprime sur le compte de notre armée en termes d'une extrême bienveillance. Il paraît certain que nous lui avons produit une impression sympathique, ce dont nous ne pouvons qu'être agréablement touchés. Mais peut-être cette sympathie l'a-t-elle conduit à adoucir, au delà des exigences d'une affectueuse camaraderie, certains de ses jugements.

Certes, nous aurions mauvaise grâce à nous noircir ; une affectation de modestie est aussi déplacée que l'orgueil. Il nous sera permis de dire cependant que nous nous connaissons quelques défauts de cuirasse qui n'auraient pas échappé à un observateur aussi perspicace que M. le général Langlois s'il avait prolongé son séjour parmi nous et pénétré dans l'intimité de nos régiments et de nos bataillons. Il eût alors atténué ses louanges à notre cadre d'officiers, et reconnu que de ce côté-là un déficit restait à combler.

Ainsi en a jugé, du reste, et nous croyons qu'il a raison, un autre officier étranger, un correspondant du *Berliner Tagblatt* qui signe « un vieil officier supérieur de l'armée allemande ». Tandis que le général Langlois a constaté, par exemple, que les lieutenants sortant de l'école de Wallenstadt sont certainement très aptes à conduire fort judicieusement le tir de leur section suivant les circonstances, le « vieil officier allemand » affirme que la conduite du tir par les jeunes officiers laisse plutôt à désirer.

Le contradiction est plus apparente que réelle. Les deux jugements ne s'excluent pas. L'instruction donnée à Wallenstadt est certainement excellente ; nous ne sommes nullement surpris qu'elle ait recueilli la flatteuse approbation du général Langlois. Il ne faut donc pas s'étonner que pendant cette école l'officier se perfectionne et soit à même, quand il en sort, de remplir convenablement sa tâche de conducteur du feu de sa section. Mais le temps passe, les préoccupations de la vie civile effacent peu à peu chez

l'officier le souvenir des connaissances militaires emmagasinées, surtout il perd la pratique acquise ; et quelques années après l'école de Wallenstadt, son commandement laisse à désirer. Voilà donc un premier défaut de notre cuirasse qu'il convient que nous corrigions : on sait que le projet de revision s'y applique en fournissant au jeune officier une instruction première plus solide, plus capable de résister aux injures du temps en réduisant les intervalles qui séparent ses convocations, et en lui procurant, par une nouvelle école spéciale, le moyen de rafraîchir son instruction.

Nous nous arrêterons moins à l'affirmation du général Langlois, déclarant nos chefs de bataillons et nos officiers subalternes pleinement à hauteur de leur tâche. Nous nous connaissons tous assez pour savoir ce qui nous manque dans cet ordre d'idées D'ailleurs l'écrivain du *Temps* a, par avance, apporté à cette appréciation si louangeuse l'atténuation qu'elle mérite et que lui a dicté son coup d'œil sagace.

L'infanterie, écrit-il, ne semble pas toujours bien profiter des couverts du terrain, notamment des bois, pour masquer son approche. Est-ce le manque d'habitude de la marche sous bois ? Est-ce pour qu'elle n'échappe pas au commandement ? Je n'ai pu me renseigner à cet égard.

Ce paragraphe est précédé du suivant qu'il est utile aussi de reproduire :

La progression sous le feu se fait parfois par infiltration, mais le plus souvent, pour la première ligne, en chaîne déployée à des intervalles variables entre les hommes ; la deuxième ligne marche à 300 m. au plus de la première, presque toujours déployée en chaîne, comme en Allemagne, formation dont nous avons reconnu les inconvénients dans deux incidents de manœuvre. Cependant j'ai vu quelquefois les deuxièmes lignes prendre les formations les plus diverses : ligne de sections par quatre ou par deux, en file par un, et même une fois en bataille sur deux rangs serrés ; mais ce sont là des exceptions.

Plus loin, le général Langlois approuve une observation du directeur des manœuvres « critiquant avec beaucoup de justesse » d'abord le manque de liaison entre les colonnes en marche et entre les unités au combat, ensuite l'insuffisance dans la transmission des ordres. Il est certain qu'il y aurait quelque progrès à faire à cet égard.

Le correspondant du *Berliner Tagblatt* présente une remarque analogue. Il adresse à nos officiers inférieurs, même aux capitaines, le reproche d'être peu orientés sur les intentions de leurs chefs.

Relevons encore une observation du général Langlois :

La protection des flancs m'a paru quelque peu négligée, d'où la réussite générale des mouvements enveloppants. Cette observation s'applique également aux petites unités de troupes elles-mêmes que j'ai vues plusieurs fois surprises (infanterie et artillerie) par suite de la négligence apportée dans la surveillance des couverts voisins.

Aux manœuvres de 1906 : Un fossé de tirailleurs. — Mitrailleuse de montagne.

De ces remarques, auxquelles nous devons souscrire, que conclure, si ce n'est que notre cadre d'officiers n'est pas à hauteur de sa tâche autant qu'il est désirable ? Si notre infanterie reste trop massée et ne profite pas assez des couverts du sol, si ses lignes se suivent de plus près que ne le rendent admissible les conditions balistiques de l'armement moderne, si elle témoigne de quelques gaucheries dans le choix de ses formations, cela ne peut parvenir que d'une imparfaite souplesse de la troupe d'une part, d'une imparfaite routine des chefs d'autre part. Ceux-ci n'ont pas une pratique suffisante ni pour adopter rapidement et comme d'instinct la formation répondant au cas dans lequel ils se trouvent, ni pour imposer à distance, c'est-à-dire aux fractions disloquées et espacées de leurs unités l'assurance de leur commandement. Si la liaison entre les colonnes et entre les unités au combat laisse à désirer, si l'orientation des chefs s'arrête en chemin, cela ne peut tenir qu'au fait que les supérieurs utilisent mal leurs agents de transmission, ou que les subalternes n'usent pas de leur initiative pour provoquer l'orientation qui ne leur est pas parvenue, ou que la camaraderie de combat n'est pas assez développée pour engager les commandants d'unités subalternes à conserver entre eux la liaison sans attendre que le nécessaire ait été fait par leur chef, ou négligent, ou occupé ailleurs, ou momentanément empêché.

Enfin si la protection des flancs est oubliée et les surprises par là rendues possible, c'est que le chef de l'échelon chargé de cette protection croit avoir fait assez en occupant son emplacement, sans organiser un service de découverte et de surveillance qui lui incombe et qu'il ne saurait abandonner aux unités de première ligne dont la mission est autre. Si ce cas se produit fréquemment, ce qui est exact, quelle autre cause lui attribuer qu'un imparfait savoir tactique du chef !

Si nous insistons sur ces divers points, ce n'est pas pour nous décourager nous-mêmes, ce qui serait une grave faute, ni nous dénigrer gratuitement, ce qui serait absurde. Mais ceux qui auront lu trop rapidement les articles du général Langlois — comme on lit de nos jours — n'auront peut-être pas tous dégagé autant qu'il convient ces observations essentielles des éloges dont elles sont enveloppées, éloges d'autant plus agréables à enregistrer que leur sincérité jaillit de leur expression. L'autorité de l'écrivain pourrait aussi les porter à exagérer leur confiance en eux-mêmes, danger égal à celui de douter de soi.

Nous pouvons d'ailleurs reconnaître nos insuffisances au moment de l'effort qu'accomplissent nos autorités militaires et législatives pour nous en affranchir. Ces insuffisances sont précisément celles qui ont dicté les dispositions du projet de réorganisation militaire. Nous fondons de grands espoirs sur ses résultats et aimons à croire que si, après application de la nouvelle loi pendant quelques années, M. le général Langlois veut bien nous faire

l'honneur d'une seconde visite, il pourra sans réserve aucune déclarer que notre cadre d'officiers, du haut en bas de l'échelle hiérarchique, est un cadre d'une grande valeur.

* * *

Les articles que nous venons de signaler ont suggéré au colonel-divisionnaire Secretan le toast à la patrie qu'il a prononcé à Château-d'Oex, au banquet de la Société vaudoise des officiers. Il a montré l'étranger s'intéressant d'année en année davantage à nos institutions militaires, venant les étudier sur place et contrôler leur fonctionnement. Cet étranger y est incité par deux motifs. Il se demande si nous sommes en état de remplir la mission internationale qui nous a été confiée non dans notre seul intérêt mais dans l'intérêt de l'Europe; si nous sommes en mesure de défendre notre neutralité; de nous opposer efficacement à qui prétendrait la violer et rompre les traités. Il se demande, d'autre part, maintenant que partout les armées de métier ont cédé la place aux armées nationales, et que les citoyens, tous obligés de servir, réclament de servir le moins longtemps possible, il se demande quelle méthode permettrait de donner satisfaction à ce désir sans nuire à la solidité nécessaire des armées.

L'étranger qui étudie à ce point de vue notre constitution militaire conclut de façons diverses aussi longtemps qu'il s'agit de questions techniques. Tel reprochera à notre infanterie de ne pas utiliser le terrain alors que tel autre déclarera qu'elle profite avec habileté des accidents du sol. Un tacticien la trouvera lente dans ses mouvements, alors qu'un autre vantera sa mobilité. A nous de discerner nos insuffisances en ces matières et à y porter remède, en passant rapidement sur les éloges et en examinant de près les critiques.

Mais où l'accord s'établit unanime, c'est quand il s'agit de constater la bonne volonté de tous dans l'accomplissement du devoir militaire. Cette observation là, nous avons le droit de la retenir, d'en faire notre profit et de nous efforcer de la justifier toujours davantage. La bonne volonté et l'esprit de sacrifice sont les bases solides de notre discipline et de notre instruction militaire. Veillons avec un soin jaloux à les conserver.

Tel a été résumé dans ses grands traits, le discours du commandant de la Ire division.

* * *

D'une manière générale, la réunion des officiers vaudois, bien organisée, a laissé à ses participants le meilleur souvenir, tant par le travail accompli que par l'excellente et cordiale camaraderie qui y a régné.

La journée du 29 septembre a été remplie par la reconnaissance tactique du plan de Jaman sur Montreux et du Col de Chaude sur Villeneuve. Ces deux passages forment un des secteurs du chaînon plus étendu et d'un intérêt militaire très réel, qui, du Moléson à son aile nord et occidentale

vient appuyer son aile sud et orientale au massif des Diablerets et aux fortifications de St-Maurice. L'occupation de ce chaînon couvre contre un ennemi venant de l'occident et du sud, l'aile gauche d'une armée opérant dans la basse-Sarine. Elle couvre également les passages de la Haute-Sarine conduisant dans le Simmenthal et l'Oberland bernois. Son étude présente donc une valeur pratique évidente.

Le secteur parcouru le 29 septembre passé est celui du centre. Cette première reconnaissance devrait-être complétée, pour constituer une étude d'ensemble, par celle des passages régnant entre la Cape aux Moines et le Moléson, passages dont les principaux sont les cols de Lyss et de Bellechaux, et celle des passages entre la pointe d'Aveneyre et les Diablerets, comprenant entre autres, les routes des Mosses et du Pillon, avec les cols accessoires de la Pierre du Mœllé et de la Croix.

Nous recommandons cette étude à nos camarades. La saison d'automne s'y prête particulièrement. Ce massif n'est pas encore de la haute montagne ; les sommets les pl s élevés n'atteignent pas 2500 m., mais sur de nombreux parcours les rampes sont assez raides et certaines arêtes sont assez étroites pour offrir, à côté de l'intérêt militaire, un intérêt d'ascension.

Quarante-deux officiers ont pris part aux exercices du 29 septembre.

Le lendemain, 30, à Château d'Œx, leur effectif a plus que doublé. Une centaine d'officiers environ ont assisté à l'assemblée générale, sous la présidence du lieutenant-colonel E. de Meuron.

Du rapport présenté par ce dernier sur l'activité de la Société, il appert que le Comité est rempli de bonnes intentions pour stimuler l'activité de la section vaudoise au cours des mois prochains. Pendant la saison d'hiver, outre les encouragements d'usage aux cours d'équitation et aux soirées de jeu de guerre, il s'efforcera de favoriser dans toutes les sous-sections l'organisation des conférences et d'aiguiller celles-ci dans un sens plus pratique que par le passé. Elles doivent contribuer moins à étendre les connaissances militaires générales de l'officier, histoire, stratégie, etc., qu'à lui fournir des connaissances directement utiles à la conduite de son unité. Dans le même ordre d'idées, et dès le printemps, le comité s'efforcera d'organiser, comme préparation aux manœuvres du Ier corps d'armée, des exercices tactiques sur le terrain, dans les trois arrondissements vaudois.

Le rapport du Jury chargé d'examiner les travaux de concours a été présenté par le colonel-brigadier H. Bornand. Il a proposé de récompenser les auteurs de deux mémoires, l'un relatif à « l'adjudant de bataillon » — auteur le capitaine d'infanterie Ch. Moret, à Lausanne — l'autre traitant de la « Neutralité de la Savoie », auteur le capitaine d'infanterie F. Amiguet, à Morges.

A l'occasion de ce dernier travail, le rapport du colonel-brigadier Bornand a rappelé une disposition du traité de 1815 généralement peu connue,

soit en France, soit en Suisse. Elle intéresse la route militaire reliant Genève au Valais par la rive savoyarde du Léman. Cette question qui est tout-à-fait indépendante de celle de la neutralité n'est généralement pas traitée par les auteurs très nombreux qui se sont occupés de la question de Savoie. A la connaissance du colonel Bornand, Hilty seul en a parlé dans son *Jahrbuch* de 1887.

Nous savons tous, ainsi s'exprime le rapport du Jury, que toutes les fois que « les puissances voisines de la Suisse se trouvent en état d'hostilités ouvertes ou imminentes, la Confédération suisse peut placer des troupes dans la zone neutre » qui comprend la Savoie au nord d'une ligne partant de la frontière italienne par le Mont-Blanc jusqu'au Rhône, au sud du lac du Bourget.

Ainsi en cas d'hostilités ouvertes ou imminentes, nous pourrions faire passer des troupes suisses par la route St-Gingolph-Evian-Thonon-Genève, mais j'estime qu'il y a plus et que nous avons ce droit, — qui n'a pas une grande importance tactique, nous le reconnaissons, — même en temps de paix.

En effet, le protocole du congrès de Vienne du 29 mars 1815 à son article 2 dit :

« S. M. (le roi de Sardaigne) accorde la communication entre le canton de Genève et le Valais par la route dite du Simplon de la même manière que la France l'a accordée entre Genève et le Pays de Vaud par la route qui passe par Versoix. »

Or dans le traité de paix entre la coalition et la France du 30 mai 1814, « la France, pour assurer les communications de la Ville de Genève avec d'autres territoires de la Suisse situés sur le lac, consent à ce que l'usage de la route par Versoix soit commune aux deux pays » et la déclaration du congrès de Vienne du 20 mars 1815, complétant ce traité, dit en parlant de la route par Versoix, article 7 *in fine* :

« Il est également entendu que le passage des troupes suisses ne pourra y être aucunement entravé. »

L'acte de cession de la Savoie et de Nice par la Sardaigne à la France, le 24 mars 1860, dit à son article 2 :

« Il est également entendu que le roi de Sardaigne ne peut transférer les parties neutralisées de la Savoie qu'aux conditions auxquelles il les possède lui-même. »

Le fait que, par le traité de Paris du 3 novembre 1815, le territoire de Versoix a été réuni à la Suisse et que, de ce fait, la servitude de passage s'est éteinte par confusion, ne saurait, à notre avis, diminuer en rien le droit de passage sur la route savoisienne. Le passage par Versoix n'étant donné que comme exemple du mode de l'usage du droit.

Il résulte de ces textes que, en dehors du droit d'occupation en cas d'hos-

tilités, la Suisse peut en temps de paix faire passer ses troupes de St-Gingolph à Genève sur la route longeant la rive savoisienne du Léman.

* * *

Le « rapport » des officiers supérieurs de la Ire division, tenu par le divisionnaire avant l'assemblée générale, a surtout porté sur la question des arbitres. Le colonel de Techtermann, commandant du 1er corps d'armée, en licenciant son état-major à la fin des manœuvres, avait invité chaque arbitre à présenter ses remarques et observations sur le fonctionnement de l'arbitrage d'après les nouvelles instructions. Les observations des arbitres de la Ire division ont été résumées par le chef d'état-major de la division, lieutenant-colonel E. de Meuron. Le commandant de la division y a joint les siennes. Nous aurons certainement à revenir sur cette question des arbitres aux manœuvres. Nous réservons en conséquence, pour ce moment-là, les faits relevés à Château-d'Œx.

Ne terminons pas cette relation de la réunion des officiers vaudois, sans mentionner le Tir au pistolet, qui a réuni 60 concurrents. Le plan, très simple, comportait le tir de deux séries de huit balles, à 50 mètres, chaque série en 60 secondes au maximum, sur silhouette d'homme debout, silhouette divisée en sept zones verticales de 6 $^1/_2$ cm. de largeur. Le maximum — addition des points et des atteintes — comptait 40. Le meilleur résultat a été obtenu par le capitaine d'artillerie E. Bujard, à Aubonne, avec 31 points.

* * *

Le Conseil fédéral vient de fixer par une ordonnance les détails de la réorganisation de l'artillerie de montagne décrétée par les Chambres le 26 mars 1906.

Les 6 nouvelles *batteries de montagne* créées par la loi seront numérotées de 1 à 6 ; elles formeront 2 *groupes* à 3 batteries chacun.

La *batterie* est commandée par un capitaine. Elle compte 4 premiers-lieutenants et lieutenants, un médecin, 1 vétérinaire, 1 sergent-major, 1 fourrier, 6 sergents, 14 caporaux, 158 appointés et soldats, 2 trompettes, 2 à trois maréchaux-ferrants, 2 mécaniciens, 1 charron, 2 selliers, 1 infirmier, 4 brancardiers ; les officiers, le sergent-major et le fourrier sont montés. Effectif total 7 officiers, 194-195 sous-officiers et soldats, 10 chevaux de selle, 96 bêtes de somme. En fait de matériel, 4 pièces 7,5 cm., 96 corbeilles à munition, des outils de pionniers, des caisses de médecin et de vétérinaire, etc. Les chiffres de l'effectif sont provisoires.

Le *groupe* est commandé par un major ou un lieut.-colonel. Sont adjoints à ce dernier : 1 major (second officier d'état-major), 1 adjudant (capitaine ou premier-lieutenant), 1 officier d'administration (capitaine ou lieutenant), 1 sous-officier mécanicien, 9 soldats-conducteurs, 2 ordonnances. Effectif to-

tal 4 officiers, 12 sous-officiers et soldats, 7 chevaux de selle, 2 bêtes de somme.

La nouvelle batterie 1 comprendra les hommes de l'ancienne batterie 1 et les recrues de langue française des années 1905 à 1907 ressortissant du canton du Valais ; la nouvelle batterie 2, les hommes de l'ancienne batterie 2 et les recrues des cantons de Vaud, Fribourg et Neuchâtel ; la nouvelle batterie 3, une partie des hommes de l'ancienne batterie 3 (soit ceux ressortissant du canton de Berne plus 1/3 des classes d'âge du canton de Lucerne) et les recrues de langues allemandes des cantons de Berne et du Valais ; la nouvelle batterie 4, une partie des hommes de l'ancienne batterie 3 (soit les 2/3 des classes d'âge des cantons de Lucerne et de St-Gall et toutes les classes d'âge des cantons d'Obwald, Schwytz et Glaris) et les recrues ressortissants de ces cantons hormis St-Gall ; la nouvelle batterie 5, le reste des hommes de l'ancienne batterie 3 et une partie de ceux de l'ancienne batterie 4 (soit 1/3 des classes d'âge du canton de St-Gall, les 2/5 des classes d'âge du canton des Grisons) les recrues des cantons de St-Gall, Appenzell, et 1/5 des recrues du canton des Grisons ; la nouvelle batterie 6, enfin, le reste des hommes de l'ancienne batterie 4 (soit les 3/5 des classes d'âge du canton des Grisons) et les 4/5 des recrues de ce canton. La répartition se fera par les soins du service de l'artillerie.

A l'avenir le personnel des batteries 1 et 2 sera recruté dans les arrondissements territoriaux du Ier corps d'armée, celui des batteries 3 et 4 dans les arrondissements des IIe et IVe corps (Suisse centrale) ; celui des batteries 5 et 6 dans les arrondissements des IIIe et IVe corps (Suisse orientale). Toutes les batteries deviennent fédérales.

* * *

Avec les hommes passant dans la landwehr, la Confédération créera 6 *convois de munitions* (1 à 6) et 4 *convois de subsistances* (1 à 4), 3 convois de munitions et 2 convois de subsistances réunis formeront un *groupe du parc*.

Le *convoi de munitions* comprend : un capitaine ou premier-lieutenant (commandant), 1 lieutenant, 1 vétérinaire, un sergent-major, 1 fourrier, 10 sergents et caporaux, 125 appointés et soldats, 2 trompettes, 2 maréchaux-ferrants, 1 mécanicien, 2 selliers, 1 infirmier, soit 3 officiers, 145 sous-officiers et soldats, 5 chevaux de selle, plus 94 bêtes de somme, 72 corbeilles de munition d'infanterie, 76 corbeilles de munition d'artillerie, etc.

Le *convoi de subsistances* comprend : 1 capitaine ou premier-lieutenant (commandant), 1 lieutenant, 1 sergent-major, 1 fourrier, 4 sergents et caporaux, 80 appointés et soldats, 1 maréchal-ferrant, 1 sellier, 1 trompette, 1 infirmier, soit au total 2 officiers, 90 sous-officiers et soldats, 3 chevaux de selle et 56 bêtes de somme.

Le *groupe du parc* est commandé par un major, auquel sont adjoints un

adjudant (premier-lieutenant ou lieutenant), 1 médecin (capitaine ou premier-lieutenant), 7 soldats conducteurs, 2 ordonnances ; total 4 officiers, 9 soldats, 6 chevaux de selle et une bête de somme.

Les hommes des quatre convois de montagne actuels seront répartis sur les six convois de munitions ; les quatre convois de vivres seront formés de surnuméraires des compagnies de position 11 à 15 (landwehr) et des compagnies du train sanitaire. A l'avenir le personnel des convois de munitions se recrutera parmi le personnel des batteries de montagne, le personnel des convois de subsistances parmi le personnel des batteries de campagne des cantons de Vaud, Berne et St-Gall.

La munition — 900 coups par pièce — sera répartie sur les batteries et les convois à raison de six coups par corbeilles et de deux corbeilles par bête de somme.

Toute l'artillerie de montagne sera appelée en 1907 à un cours d'introduction.

*
* *

Nous nous proposions de parler encore, dans la présente chronique, des manœuvres de cavalerie et de celles de position de campagne fortifiée qui ont eu lieu dans la vallée de la Glatt et sur le canal de la Linth. L'espace nous fait défaut. Nous renvoyons cet objet à notre prochaine livraison.

CHRONIQUE AUTRICHIENNE

(De notre correspondant particulier.)

La nouvelle organisation de la landwehr en Dalmatie. — La télégraphie sans fil dans l'armée.

Le 1er juin 1906, l'unique régiment d'infanterie de landwehr (n° 23) en garnison en Dalmatie a été divisé en deux nouveaux régiments, portant les numéros 23 et 37 ; administrativement aussi le territoire a été séparé en deux districts.

Jusqu'à ce moment-là, tout le royaume de Dalmatie ne comptait qu'un régiment de landwehr à quatre bataillons, dont le 1er, avec l'état-major, était en garnison à Zard, le 2e à Sinj, les 3e et 4e à Ragusa-Gravosa. L'étendue de ce territoire est telle qu'il a fallu procéder à sa subdivision, les deux nouveaux districts comprenant chacun un régiment à deux bataillons seulement, au lieu de trois comme c'est la règle.

Les bataillons 3 et 4 du régiment 23 formeront le régiment 37 ; ces deux bataillons sont les anciens « Landesschützenbataillone » n° 81, à Ragusa et n° 82 à Cottars, lesquels, il y a vingt-cinq ans déjà, auraient dû être réunis aux bataillons 79 et 80. Mais ce projet rencontra une telle résistance que la réunion n'eut pas lieu ; c'est à cette circonstance qu'on attribue principalement le soulèvement sanglant de 1882 dans la province de Krivosnie.

Les soldats du nouveau régiment 37 sont donc les fils de ceux qui refusèrent, les armes à la main, d'accomplir leur devoir militaire. Ce fait explique pourquoi les régiments dalmates ne possèdent que deux bataillons. Il y aurait suffisamment d'hommes et de matériel pour leur en attribuer trois à chacun, mais il est possible que cette mesure provoquât une nouvelle irritation parmi les autorités civiles et la population. Car, avec le système actuel, de nombreux soldats, jugés aptes au recrutement, sont versés à la réserve. On peut en outre fréquemment faire passer dans la réserve des soldats en activité de service, faveur très appréciée, qui ne pourrait s'accorder avec des unités plus nombreuses et des districts de recrutement restreints. Le nouveau régiment manque toutefois d'hommes, parce que, dans sa division territoriale, tout le monde s'engage dans la marine de guerre. Avec le temps cependant, la situation s'améliorera sans aucun doute et les *Bocche di Cattaro* finiront eux aussi par fournir à l'armée des recrues qui rempliront leurs obligations militaires comme tous les autres sujets de la monarchie.

* * *

La *Streffleur's österr. Militär Zeitschrift* a publié dernièrement sur les applications militaires de la télégraphie sans fil un intéressant article, dû à la plume du chef de l'état-major des télégraphes. Comme, chaque année, le chef d'état-major a dirigé lui-même les exercices de compagnie, dans lesquels apparaissaient pour la première fois trois stations télégraphiques mobiles. Ces exercices — la presse et l'opinion sont unanimes à cet égard — ont donné des résultats particulièrement satisfaisants.

Il faut remarquer avant tout que les ballons et cerfs-volant destinés à élever les antennes ont été supprimés. Ils sont remplacés par un mât démontable de 45 mètres, dont le sommet, muni de fils, revêt la forme d'un parapluie ouvert, sans l'étoffe. La station complète comprend trois voitures: celle du moteur, celle du matériel et une petite voiture légère de campagne. Aux manœuvres de cette année, la distance de transmission a atteint 112 kilomètres, c'est-à-dire de Znaïm à Presbourg. Les stations de Znaïm et de Kornenburg ont suivi tous les déplacements de la direction des manœuvres et ne se mirent en action qu'après la distribution des ordres. Quant à la troisième station, elle est toujours restée en place à Presbourg.

Suivant la nature du terrain, le détachement de la station a mis de deux à trois heures pour l'installation du mât. Pour le plier, le démonter et le charger, on a employé de 20 à 45 minutes.

L'emploi d'un mât démontable et suffisamment élevé marque pour la télégraphie sans fil en campagne, un très grand progrès. Jusqu'à présent, on dépendait décidément trop des lubies du ballon ; un vent, même léger, entravait souvent beaucoup la réception des correspondances ; en outre, le gonflement du ballon devait se faire à nouveau tous les quatre ou cinq

jours, et les déplacements avec un ballon gonflé étaient singulièrement peu commodes. D'autre part, il fallait, pour n'avoir pas besoin de chercher continuellement de l'hydrogène, en prendre avec soi la quantité nécessaire pour la période des manœuvres, ce qui exigeait un nombre considérable de voitures, rendant les stations beaucoup trop lourdes et peu mobiles, tandis que la composition actuelle du train de chaque station (trois voitures) permet à celle-ci de suivre facilement les grands états-majors. Dès que le commandant va occuper une position qu'il paraît devoir garder un certain temps, la station s'installe et, même s'il s'éloigne un peu, reste en place tout en établissant une ligne téléphonique qui la met en communication avec lui.

Les officiers et la troupe ont dû fournir un travail particulièrement pénible ; ne cessait pas même la nuit. Tous l'ont remarquablement supporté. Ces exercices ont prouvé l'excellente instruction des troupes télégraphistes ; mais il serait vivement à souhaiter que l'administration reçoive les ressources nécessaires à l'augmentation des effectifs ; leur insuffisance se fait sentir tous les jours davantage.

En tout état de cause, les exercices de cette année ont prouvé que les troupes télégraphistes étaient de celles sur lesquelles on pouvait compter en cas de mobilisation, de celles qui causeraient le moins de déceptions.

CHRONIQUE FRANÇAISE

(De notre correspondant particulier.)

Le service de l'infanterie en campagne. — Le pas cadencé. — Le ravitaillement de l'infanterie en cartouches. — L'armée et la philosophie. — L'administration militaire. — L'amélioration des casernements. — Les promotions trimestrielles.

Quelques petites retouches ont été apportées à l'*Instruction pratique* du 5 septembre 1902 *sur le service de l'infanterie en campagne.* Puisqu'on les y introduisait, à la date du 27 mai dernier, on eût pu, ce me semble, aller plus hardiment et ne pas se contenter de remanier quelques détails. Un esprit plus libéral devrait animer cette Instruction dans laquelle il reste encore beaucoup trop de formalisme.

J'en citerai un détail.

Dans l'article 55 devenu 56 (ces petits changements de numérotage sont bien gênants, soit dit en passant, et il était si facile de les éviter!...), on a supprimé, dans les marches en campagne, l'obligation de mettre l'arme sur l'épaule. Et c'est bien. Mais on a maintenu l'obligation de marcher quelques minutes, pendant chaque heure, au pas cadencé. Ici, je ne comprends plus. Ou le pas cadencé est bon, et alors il faut le garder tout le temps. Ou il ne l'est pas, et alors il ne faut pas le prendre du tout. A moins qu'on n'en trouve l'usage bon et l'abus mauvais.

J'ai déjà eu occasion d'aborder cette question ici même en juin 1898 (page 364) et en février 1900 (pages 126-128). J'ai appelé sur elle l'attention des savants qui me semblaient capables de la résoudre. J'ai plusieurs fois écrit à M. Binet, directeur du laboratoire de psychologie expérimentale, à la Sorbonne, pour lui exposer l'intérêt qu'il y aurait pour l'armée à être fixée sur l'utilité de la marche au pas cadencé. Trop occupé sans doute par d'autres problèmes, l'éminent maître ne m'a point fait l'honneur de me répondre, et me voici depuis huit ans dans l'incertitude, ne sachant s'il est avantageux de faire par minute 120 pas de 75 centimètres (§ 65 du Règlement de manœuvres de l'infanterie du 3 décembre 1904) ou s'il vaut mieux se conformer au § 146 du même Règlement, paragraphe ainsi conçu :

Les mouvements ne peuvent pas être exécutés d'une façon continue avec la même régularité sans imposer aux hommes une fatigue inutile. (C'est précisément sur la valeur scientifique de cette assertion que je sollicitais l'avis des gens compétents.)

Lorsque le chef de section juge qu'il est possible d'accorder aux soldats une certaine liberté d'allure sans compromettre l'ordre et la cohésion, qui doivent toujours être rigoureusement maintenus (*hum!*), il commande : *Sans cadence = Marche.*

Le Règlement dit que, à ce commandement, on doit « marcher la tête haute *(hum! hum!)* en restant toujours attentif aux ordres du chef *(hum! hum! hum!)*, sans être tenu de conserver la cadence du pas et la même régularité d'attitude. »

Il ajoute que, « toutes les fois qu'il est utile d'obtenir plus d'attention des hommes ou de rétablir l'ordre momentanément troublé, le pas et l'attitude sont repris au commandement de : *Pas cadencé = Marche.* »

Voilà qui est fort clair. Mais c'est clair sur le papier. Sur le terrain, les colonnes n'observent ni l'ordre, ni la cohésion « qui doivent être toujours rigoureusement maintenus » : le pauvre troupier avance la tête basse et le dos aussi arrondi que possible sous l'horrible chargement dorsal qui l'écrase ou, plus exactement, qui l'étouffe, par la compression que les bretelles exercent sur la poitrine. Quant à être attentif, il n'y faut pas songer. Et pourtant on fait exclusivement usage de cette allure indécise que le Règlement appelle « marche sans cadence » et que l'Instruction appelle « pas de route. » (Pourquoi, soit dit en passant, cette anarchie dans le langage ? Le paragraphe 177 du Règlement dit bien que, en colonne de route, « les hommes marchent au pas de route. » Mais cette expression n'est définie nulle part, sauf erreur. Car on ne saurait raisonnablement supposer que l'autorisation de « ne pas observer le silence » puisse différencier la marche sans cadence du pas de route.)

Je me suis laissé entraîner. Mais ce n'est pas sans raison. On va nous cornant aux oreilles que, depuis 1870, la discipline de marche a fait de

grands progrès, que « l'art de faire mouvoir les troupes sur de longs parcours avec ordre et sans fatigue ne nous est plus étranger, » mais que c'est en matière de tir que nous restons en retard. Or, si les grandes manœuvres ne nous renseignent pas suffisamment sur l'utilisation des feux, elles nous montrent en toute évidence que les colonnes avancent à la « va comme je te pousse. »

Les règles de la conduite des colonnes sont méconnues, comme l'expliquait ici l'an dernier le capitaine E. Balédyer (page 828), et, dans les haltes, on ne se conforme pas aux prescriptions de l'article 56 précité de l'Instruction pratique : arrêt simultané de la tête de chaque bataillon, tout le reste serrant à sa distance. D'ailleurs, on n'observe pas davantage la recommandation de toujours laisser libre le côté gauche de la route, les chevaux tenus en mains étant placés dans les intervalles des compagnies et face à la route.

Les développements que j'ai donnés à la question des marches ne doivent pas me faire oublier les autres points (je parle des principaux, bien entendu) par quoi la rédaction du 27 mai 1906 diffère de celle du 5 septembre 1902.

Celle-ci avait fait un grand usage du concours des cyclistes, ce qui eût été parfait si..., s'il y avait eu des cyclistes. Ah! si la guerre ressemblait aux manœuvres!... car, aux manœuvres, il n'en manque pas. On en compte cinq, six, par compagnie, dans tel régiment, le chef de corps et les capitaines autorisant volontiers ceux de leurs soldats qui ont des machines à s'en servir, si bien que, dans ces régiments-là, tout ce qui est riche et cultivé ne figure pas dans le rang. C'est si commode d'avoir un tas de jeunes gens intelligents, débrouillards, capables de lire une carte, qui ne regardent pas à l'argent, et qui sont enchantés de faire les commissions dont on peut les charger. (Je dois reconnaitre que, cette année, j'ai rencontré ces amateurs en nombre moindre que de coutume.) Et c'est si agréable pour eux d'aller se promener isolément, tandis que les camarades traînent la jambe et portent le sac.

En campagne, on se gardera bien d'enlever de la ligne de feu, pour les employer à un vague service d'aides-de-camp, les soldats les plus intelligents et les plus instruits parmi ceux qui sont riches. Au surplus, pour faire le métier de cavalier accompagnant une flanc-garde ou pour pouvoir éclairer une patrouille ou pour être utilement détaché à la réserve des avant-postes il est presque indispensable d'être pourvu de byciclettes pliantes. On a donc bien fait de ne plus imposer l'emploi de cyclistes dans ces occasions et de l'y rendre facultatif. En revanche, on a également bien fait d'adjoindre, autant que possible, des cyclistes « au campement pour la transmission des renseignements et des ordres. » Là, ils peuvent rendre des services incontestables, même avec des machines à cadre rigide.

Au lieu d'avoir l'arme simplement chargée, sentinelles et patrouilles doivent désormais l'avoir approvisionnée (c'est-à-dire que le magasin doit être rempli.) On ne dit pas qu'elles doivent l'avoir chargée, par surcroît.

Les devoirs des sentinelles doubles n'étaient pas spécifiés : ils le sont maintenant. Par contre, le nombre des cavaliers à détacher aux grand'gardes d'infanterie et à la réserve des avant-postes a cessé de l'être. (C'était jusqu'alors respectivement deux et quatre.)

On a fondu dans un chapitre intitulé : *Prescriptions générales*, les deux chapitres consacrés aux *Avant-postes de combat* et aux *Avant-postes irréguliers*. Il semble qu'on ait voulu proscrire ces deux dénominations et qu'on veuille considérer le réseau des avant-postes comme devant être plus ou moins complet, plus ou moins dense, suivant qu'on est à proximité de l'ennemi ou loin de lui, sans autre différenciation.

Encore une question de terminologie.

L'art. 51 du décret du 28 mai 1895 sur le service des armées en campagnes disait que « les prescriptions relatives aux marches font l'objet des *ordres de mouvement*, » et cette expression, qui se retrouvait dans le texte du 5 septembre 1902, a été modifié le 7 août 1905. On ne parle plus maintenant que d' « ordres *d'opérations* » et d' « ordres *préparatoires* », et on lit à l'article 52 :

En règle générale, les ordres *d'opérations* sont précédés d'ordres *préparatoires* envoyés le plus tôt et le plus rapidement possible.

Mais alors pourquoi retrouvons-nous les « ordres *de mouvements* » dans le deuxième alinéa de l'article 56 ?

Ne pourrait-on pas fixer une fois pour toutes le sens des termes techniques, et s'y tenir ? Agir autrement, c'est faire de l'armée une tour de Babel où personne ne comprend le langage des autres.

A noter cette prescription nouvelle (art. 60) où il me semble qu'on a employé l'expression « se *croiser* » dans le sens de « se *couper* » :

Il est possible de permettre à deux longues colonnes qui se croisent de continuer leur route sans les arrêter. Pour cela, dans chaque colonne les unités se rassemblent sur leur tête, en atteignant le point de croisement. Le passage de ce point a lieu par unités massées (bataillons, compagnies) appartenant alternativement à chacune des deux colonnes. Les unités sont reformées en colonne de route, après avoir dégagé les abords du point de croisement.

Un mot encore. L'article 33 relatif aux sentinelles disait :

On convient d'un signal *unique* permettant aux sentinelles d'appeler le chef du petit poste.

Il dit maintenant :

On convient de signaux à employer pendant le jour, l'un pour appeler le chef du petit poste, l'autre pour signaler l'apparition d'une troupe ennemie.

Les règles du ravitaillement des troupes en munitions ont été modifiées. Les articles relatifs à cette question ont donc subi quelques changements qu'il est intéressant de reproduire.

Et, d'abord, l'énumération des ressources avec l'indication de leur provenance.

Les munitions de l'infanterie comprennent :

1° Les munitions de la *ligne de bataille,* c'est-à-dire les cartouches portée par les hommes et celles qui sont contenues dans les voitures de compagnie ;

2° Les munitions du *parc de corps d'armée* ;

3° Les munitions du *grand parc d'artillerie d'armée.*

En voici le décompte, en ce qui concerne les deux dernières provenances (nombre *par homme* des cartouches modèle 1886) :

1° Munitions de la ligne de bataille.

Portées par les	hommes	120
	voitures de compagnie	65,5
	fourgons à bagages (pour mémoire).	(2,5)
	Total	185,5

2° Munitions du parc de corps d'armée.

1er échelon des sections de munitions	44,2
2e échelon des sections de munitions	66,2
Total	110,4
Le total général est donc de	295,9

Passons au ravitaillement sur la chaîne de feu, opération terriblement aléatoire :

Les hommes commandés pour porter les bissacs contenant les cartouches de remplacement conservent leur équipement et leur fusil. Ils se portent en ordre auprès des combattants, leur distribuent des cartouches et restent sur la ligne à la disposition du commandant de la compagnie qu'ils ont ravitaillée. Ils conservent les bissacs dans lesquels ils ont apporté les cartouches.

L'article 94 (ancien 93) est ainsi rédigé :

Après le combat, les opérations de ravitaillement continuent sans interruption, même pendant la nuit ; elles s'effectuent toujours d'après les mêmes principes, c'est-à-dire d'arrière en avant, et en recomplétant d'abord les éléments les plus avancés

Les voitures de compagnie sont ravitaillées par les caissons des sections de munitions, sur la présentation de bons établis par les commandants d'unités. Ce n'est qu'exceptionnellement et sur l'ordre spécial du commandant de corps

d'armée que les voitures de compagnie sont envoyées à l'arrière pour se ravitailler.

Si les hommes ont un excédent de cartouches, cet excédent leur est retiré pour être replacé dans les coffres de la voiture de compagnie. [1]

Je ne m'excuse pas de signaler d'aussi humbles détails. Vous estimerez sans doute qu'il n'y a pas de détails méprisables.

* * *

Mais je dois vous avouer que les Français ont une tendance, — à mon avis, fâcheuse, — à ne pas s'attacher à ces misérables vétilles. Parlez à nos officiers de psychologie, de sociologie, de biologie : parfait. Mais la « cuisine » de leur métier, ils croiraient déroger en s'y intéressant. Je causais récemment avec un lieutenant des *Trente problèmes tactiques* de son camarade Balédent, ouvrage que je considère, vous le savez, comme excellent, comme digne d'être donné en modèle. — « Peuh ! me répondit mon interlocuteur. Quel intérêt peut-on prendre à un livre où on lit des phrases comme celles-ci : *Caporal Jean, venez avec moi ?* »

Certes, pour des gens... — pardon ! — pour des personnes qui font évoluer des armées ou qui vivent dans l'intimité de Kant, de Spinoza, de Renan, qu'est-ce que de commander à un caporal ? Mais enfin un chef de section n'est pas un si gros personnage qu'il ne puisse s'occuper de la façon d'interpeller un de ses subordonnés. Eh bien, il y a intérêt à se demander si l'ordre doit être formulé ainsi : « Jean, venez avec moi ! » plutôt que « Venez avec moi, Jean ! ».

Employez cette seconde manière. En entendant les trois premiers mots : « Venez avec moi, » tous les hommes, s'ils sont foncièrement disciplinés, se lèveront ou se tiendront prêts à se lever, et ils tendront leur attention. Mais ceux auxquels l'appel ne s'adressait pas regretteront d'avoir bougé, de s'être dérangés inutilement, d'avoir fait pour rien un effort. Un chef soucieux de ménager son personnel ne commettra pas cette faute.

A l'exercice, dites : « Levez la tête... Jean ! » Plusieurs lèveront la tête, alors qu'un seul a besoin de le faire. Dites, au contraire : « Jean, levez la tête ! » Et celui qui seul se tenait mal prendra la bonne position.

A l'instruction, dites : « Jean, à quoi reconnaissez-vous un commandant de corps d'armée ? » L'homme que vous interpellez sera seul à écouter, à réfléchir. Les autres penseront à n'importe quoi. Posez donc la question ainsi : « A quoi reconnaissez vous un commandant de corps d'armée ? » Tout le monde se préparera à répondre. Et c'est seulement alors que vous désignerez celui de vos auditeurs à qui s'adresse plus particulièrement votre interrogation.

D'un mot mis en sa place apprends la différence, a dit Boileau, ou à peu

[1] Il est probable qu'on va réintroduire les caissons de bataillon dans le texte, les ayant réintroduits dans les équipages régimentaires.

près. Et je veux bien qu'il semble puéril de préférer le commandement : « Plus loin deux tours », à cet autre : « Deux tours plus loin ». N'empêche que, avec la première on risque moins qu'avec la seconde de commettre une erreur de sens. Et si, dans la marine, on avait observé cette règle, si, au lieu de dire : « *Vingt degrés à babord !* » on avait pris l'habitude de commander « *A babord, 20 degrés !* » peut-être le mécanicien de la *Framée* n'aurait-il pas eu la malencontreuse idée de donner l'angle à tribord, et l'infortuné navire voguerait à l'heure qu'il est au lieu de reposer au fond des mers avec son équipage. Les petites causes peuvent avoir de grands effets, et, si on ne peut blâmer les gens de se hausser aux grandes conceptions et de s'attaquer au transcendant, je pense qu'il n'est pas mauvais de philosopher sur les choses très terre à terre dont est fait le métier militaire.

Ces réflexions me sont venues à l'esprit, éveillées par le contraste, pendant que je lisais une *Etude philosophique sur l'art de la guerre*, que vient d'écrire le capitaine breveté Gamelin et qu'il a publiée chez Chapelot. J'ai pris à cette lecture un réel plaisir, mais qui a été gâté tout de même un peu par l'agacement que me cause la prépondérance accordée dans la littérature militaire actuelle aux travaux d'Izoulet et du Dr Gustave Le Bon, de Nietszche et de Socrate, de Victor Cousin et de Schopenhauer, de Poincaré et d'Auguste Comte, de Duclaux et de Jules de Gaultier. Ce n'est pas que je tienne éperdument à la séparation des genres. Et il est d'ailleurs tout naturel que, dans une étude philosophique, on invoque les philosophes. Mais enfin il entre là-dedans un peu de... mettons : « un peu de mode ». Et, puisque je parle de mode, je dirai : *Sit modus in rebus*. N'exagérons rien. N'enveloppons pas nos recherches de mots pompeux : à quoi bon sortir tout un appareil scientifique et d'annoncer qu'on a recours à la « Méthode », en prononçant ce vocable avec une certaine emphase, quand il s'agit simplement de faire œuvre de bon sens ? J'ajoute que, à mon tour, j'exagère, et que, si le capitaine Gamelin donne dans le travers que je signale, il y donne aussi peu que possible. Son « essai de synthèse », appuyé de la « discussion d'un sujet tactique et d'une étude d'action décisive », est un travail substantiel, distingué, suggestif. Il y a à y prendre, et beaucoup.

J'en dirai autant des « *Notes sur le rôle social de l'officier et des gradés* », que le capitaine Jauniaux vient de faire paraître dans la *Revue du mois*. Vous y retrouverez l'inévitable Nietszche avec Guyau, Hadamard et Duruy N'importe : l'auteur remue beaucoup d'idées, et il émet bien des vues justes, profondes, fines, personnelles, et qui sont d'un esprit réfléchi, d'un esprit qui ne s'en laisse pas accroire. Il s'élève, lui, contre la tendance qu'on a à mettre les officiers à toutes sauces et à les employer non seulement comme chefs et comme instructeurs, mais comme éducateurs, comme professeurs ès-sciences sociales et autres. Il se plaint du peu de cas que l'on fait du

principe de la division du travail dans l'armée, où, successivement, un officier exerce des fonctions judiciaires, lève une carte, passe des marchés, prononce en d'innombrables commissions sur les denrées alimentaires, sur les objets d'équipement, les chaussures, les étoffes, les vêtements, les coiffures, l'opportunité de réparations aux instruments de musique, etc.

Dans ce pêle-mêle de fonctions accessoires, il perd de vue d'utiles compléments à sa préparation à la guerre, ajoute le capitaine Jauniaux. A Saint-Cyr, on apprend, sur le sujet vivant, à donner les premiers soins aux blessés ; combien d'officiers se sont occupés de la question depuis leur sortie de l'école ?

* * *

L'administration de notre armée donne lieu à de nombreuses critiques, et une proposition de loi assez bien étudiée, présentée à la Chambre par M. Charles Dumont, député du Jura, remet sur le tapis la question des réformes à y introduire. Je signale cette proposition, sur laquelle je compte revenir quand elle sera soumise aux délibérations du Parlement. Mais, sans plus attendre, je dirai que je suis un peu surpris de ce qu'elle a de superficiel, puisqu'elle ne pénètre pas dans l'administration intérieure des corps de troupes. Or, c'est là une des causes principales de notre faiblesse.

Dans chaque régiment, il y a un officier supérieur qui dirige l'ensemble des services administratifs. Il a sous ses ordres plusieurs officiers dont les uns sont chargés des comptes (trésoriers ou payeurs), les autres de l'habillement, du casernement, de l'armement. Ce sont des combattants distraits de leurs fonctions proprement militaires pour exercer un emploi sédentaire. On choisit donc pour occuper ces postes des hommes soit fatigués et incapables de faire campagne, soit d'une intelligence courte et qu'on redoute d'emmener sur les champs de batailles, soit besogneux et désireux de toucher des frais de bureaux, sinon davantage.

Le « gros major » qui est à leur tête est un chef de bataillon alourdi par l'âge et les infirmités, comme l'indique le nom qu'il a reçu des troupiers. Si on ne trouve personne de bonne volonté pour ce métier de bureaucrate, on l'impose aux jeunes et brillants officiers qui viennent d'obtenir le quatrième galon pour prix de leurs aptitudes remarquables, de leur valeur tactique, de leur mérite professionnel, voire de leurs actions d'éclat. C'est la rançon de leur avancement. On leur fait payer le choix dont ils viennent d'être l'objet en les astreignant à une corvée dont personne ne veut.

Cet extraordinaire mode de recrutement n'explique-t-il pas qu'il faille envelopper la comptabilité et l'administration des corps de troupe d'un double, d'un triple réseau de précautions ? Il n'y aura jamais assez de monde pour surveiller les incapables, les indifférents, qui sont chargés de cette besogne, singulièrement ingrate pour des gens qui n'en ont pas le goût et

que rien n'a préparés à un travail aussi étranger à leur véritable destination, à leur initiation. Notez qu'on ne peut leur reprocher ni leur dégoût, ni leur incompétence, puisqu'on les a détournés de leur vocation, de leur carrière, pour les contraindre à des occupations de tous points contraires à celles qu'ils avaient entrevues en entrant dans l'armée.

Il est indispensable de rompre avec l'illogisme. Un chef de corps a besoin d'administrer son régiment, comme de veiller à la santé de ses hommes et de ses chevaux. Il ne prend ni ses médecins ni ses vétérinaires parmi les chefs de bataillon et les commandants de compagnie. Ils lui sont fournis par des corps spéciaux où l'instruction technique est poussée aussi loin que possible et qui forme des idoines. Le commandement dispose donc d'auxiliaires capables et il utilise leur science au mieux des intérêts dont il est chargé. Cette science, d'ailleurs, elle est contrôlée par les directeurs du service de santé ou les vétérinaires inspecteurs, qui sont aptes à exercer ce contrôle. Rien de plus simple. Rien de plus rationnel.

Pourquoi ne pas adopter des règles analogues pour le personnel administratif des régiments ? Cette réforme déblaierait le terrain, et elle simplifierait la tâche que s'est donnée M. Charles Dumont. Il a pris la question par le haut. Eh bien, je crois que c'est par le bas qu'il fallait s'y attaquer. Je ne méconnais pas, d'ailleurs, que cette besogne soit nécessaire. Je la crois même urgente.

* * *

Un concours a été ouvert dans toute l'armée en vue de l'amélioration des casernements. Les militaires de tous grades ont été appelés à y participer, et nous voyons, en effet, dans le « palmarès », que le premier prix a été remporté par un capitaine : de simples sous-officiers sont classés avant des généraux. Sur quoi certains de ceux-ci protestent, n'admettant pas que leur dignité s'accommode d'un tel bouleversement des rangs hiérarchiques.

Singulier état d'esprit ! Nous voulons un continuel parallélisme des qualités de nos chefs. Si un colonel se mêlait de deviner des rébus, il faudrait, à ce compte, qu'il y réussît mieux qu'un sous-lieutenant. Il faut pourtant s'habituer à voir les jeunes gens plus jeunes que les vieux. Et, au bal, un élève de Saint-Cyr dansera plus longtemps qu'un général. Et, dans les rallyes, il sautera mieux les obstacles. Qu'importe, si professionnellement le supérieur a une réelle supériorité sur l'inférieur ? Mais non : nous ne comprendrions pas qu'un colonel, simple chevalier de Légion d'honneur, eût sous ses ordres un lieutenant qui fût commandeur. On voit donner les palmes académiques à certains chefs pour cette unique raison que de ne les pas avoir leur cause de la gêne en présence de subordonnés qui les ont.

Mais passons, et venons-en au concours en lui-même.

Il a provoqué des études fouillées et intéressantes dont beaucoup, mal-

heureusement, sont restées dans le vague. Il y a manqué la précision des évaluations budgétaires. Que de choses on peut faire, si on ne tient pas compte de l'argent !

Le fractionnement de la caserne en pavillons isolés, affectés chacun à une unité : voilà de quoi séduire l'esprit. Aussi n'a-t-il pas manqué de concurrents pour proposer la création de « maisons de compagnie » pourvues de tous les locaux accessoires qu'on peut rêver. Mais tout cela, justement, c'est du rêve. Car, pour noyer dans la verdure toutes ces petites constructions, il faudrait s'éloigner des villes. Et on ne veut pas s'en éloigner. La résistance qu'on oppose aux camps d'instruction n'a pas de cause plus réelle, peut-être, que la crainte d'être privé des plaisirs mondains. On ne veut pas se séparer de sa famille : les ménages se prêtent mal à vivre à la campagne. L'instruction des enfants, pour ne citer que ce détail (dont l'importance est incontestable), n'exige-t-elle pas la proximité des lycées ? Bref dans l'état actuel des choses, les officiers tiennent à ce que les casernes soient le plus près possible du cœur de la ville, et de la ville la plus grande possible. Or, de la volonté des officiers dépend la réalisation des rêves dont je parlais tout à l'heure.

Ne m'a-t-on pas cité un capitaine du génie (il est mort ces jours-ci, m'a-t-on dit), qui, appelé à étudier l'emplacement d'un sanatorium pour soldats convalescents rapatriés des colonies, disposant d'un terrain qui remplissait toutes les conditions d'isolement requises par l'hygiène et la moralité, préféra le faire bâtir dans la banlieue d'une localité habitée, parce qu'il prévoyait qu'il serait chargé des études et de la construction. Or, disait-il, comment ma femme vivrait-elle pendant les quelques années que durerait le travail ?

* * *

Les promotions trimestrielles ont confirmé ce que je disais récemment (page 579) : le général Bazaine-Hayter, qu'on trouvait trop révolutionnaire, a été dépossédé de la présidence de la Commission des écoles militaires. Je crois qu'on a voulu la donner au général Valabrègue. On y a appelé le général Maunoury.

Comme je l'avais annoncé page 653, le général Picquart est nommé divisionnaire. Il est à noter que cette réhabilitation est fort bien accueillie par l'armée. J'ai eu l'occasion d'aller en août aux manœuvres de cavalerie dirigées par le général Burnez, et j'ai eu occasion d'y constater que, non seulement par ses pairs, mais encore par la population, le « héros » de l'affaire Dreyfus était regardé avec une curiosité à laquelle se mêlait de la considération et de la symphathie. Quel changement dans l'état des esprits !

Le commandement de l'Ecole de Saint-Cyr a été confié à un homme capable. Il était temps. Le général Dubail prend la succession des généraux Passérieu et Marcot.

Pour finir, une nouvelle et une observation.

La nouvelle, c'est que le général Langlois va fonder une revue militaire à laquelle il songe à donner ce titre : *La liaison des armes*, titre qui indique bien le caractère qu'il entend lui donner.

L'observation, c'est que M. Etienne a autorisé les officiers à assister au banquet donné à la Roche-sur-Yon en l'honneur de M. Clémenceau. Je pense, que, en Suisse, on ne manquera pas d'en être surpris. Qu'il faille une autorisation aux officiers pour prendre part à une réunion officielle en l'honneur d'un membre du gouvernement, n'est-ce pas un peu fort ?

CHRONIQUE ITALIENNE

(*De notre correspondant particulier.*)

Une visite importante. — Manœuvres de groupe alpin.— Expériences diverses. — La milice mobile.

La visite que le général Saletta, notre chef d'état-major, a faite au général Beck, chef de l'état-major de l'armée autrichienne, a pris une certaine importance par le caractère solennel qu'elle a revêtu et par le moment politique auquel elle a eu lieu. Le général Beck venait de fêter son jubilé militaire ; l'armée italienne a entendu lui transmettre ses félicitations par l'intermédiaire du chef de son état-major.

Nous sommes avec l'Autriche dans de bons rapports officiels, mais, en pratique, pour une foule de raisons politiques et géographiques, nos relations sont sujettes à des froissements dont une catégorie de politiciens s'empressent toujours de profiter pour souffler le feu. Au cours de ces dernières années, la Tripe alliance a perdu de son prestige aux yeux de l'opinion publique. L'entrevue des deux chefs d'état-major est donc venue à propos pour établir que la triple alliance conservait toute sa raison d'être et sa vitalité. Les toasts officiels comme les commentaires des principaux journaux ont confirmé ce fait et proclamé le maintien de la meilleure entente entre les deux monarchies, la confiance réciproque des deux armées et l'intention toujours existante de voir l'alliance servir les intérêts de la paix pour l'avantage des deux Etats.

* * *

Deux séries principales de manœuvres méritent une mention. D'abord les manœuvres alpines qui ont eu lieu à l'occident du lac de Garde, dans la direction de la via delle Giudicaria. Cette partie de notre frontière, du côté de l'Autriche, n'a pas l'importance du secteur oriental. C'est dans ce dernier que se produirait certainement la principale attaque autrichienne, étant donné que du côté italien il n'existe aucun obstacle sérieux et que du côté

autrichien, au contraire, les moyens d'approche sont perfectionnés et nombreux. Néanmoins il était utile d'étudier, dans le secteur occidental, une offensive accessoire de l'adversaire, ainsi que nos propres moyens offensifs. Si l'on tient compte de l'augmentation croissante des préparatifs militaires de l'Autriche dans l'instruction, l'augmentation des effectifs d'occupation, construction de nouveaux ouvrages fortifiés, on reconnaitra l'opportunité et l'utilité de nos manœuvres.

Le parti nord, dit de l'envahisseur, sous les ordres du général M. Aregadro, a reçu la composition suivante : Brigade Pise (29e et 30e régiments d'infanterie) et brigade Valtelmi (65e et 66e régiments) ; quatre bataillons alpins: Tirano, Edolo, Vestone, Morbegno ; un groupe de batteries de campagne de 75 cm. d'acier, deux batteries de montagne et deux escadrons de cavalerie légère.

Le parti sud ou de la défense, commandé par le général Constantini, comprenait la brigade Lombardie (73e et 74e régiments), le 12e régiment de bersagliers, les six bataillons alpins Mondovi, Cera, Piere di Teco, Bassano, Verona, Vicenza, six compagnies mobiles de la milice alpine, un groupe de batteries de campagne, deux batteries de montagne et deux escadrons de cavalerie légère.

Les lignes occupées par les deux partis au début des manœuvres étaient pour le parti nord la ligne du col de Maniva jusqu'à Salo, sur le lac de Garde, en passant par Vestone, Preseglia et Vobarno ; pour le parti sud, un front de même ampleur des cols au nord de Brescia jusqu'à Decenzano. Le thème général supposait une offensive victorieuse du parti nord, le parti sud ayant été obligé de se retirer et de prendre une position de repli ; il reçoit sur ces entrefaites des renforts qui lui permettent d'adopter une contre offensive, de reprendre les positions avancées et de refouler l'ennemi.

Les hostilités durèrent du 21 au 28 août ; elles consistèrent, pendant les deux premières journées, en de petits combats d'avant-garde, puis le contact fut pris plus intimement et une série d'actions énergiques transportèrent les hostilités jusque tout près de la frontière autrichienne. Le général Saletta a suivi ces manœuvres et en a profité pour inspecter les territoires frontières. De nouvelles fortifications y seront prochainement érigées.

Comme toutes les années on a expérimenté au cours de ces manœuvres du nouveau matériel. On a essayé entre autres deux types de havre-sac, soit un havre-sac réglementaire modifié, et un rück-sack. On a essayé également un nouvel uniforme pour les alpins, de teinte grise, ainsi qu'un nouveau mode d'arrimage de l'équipement. Ces derniers essais ont procuré de bons résultats, notamment, au point de vue de la visibilité, l'essai d'un uniforme gris. Dans la montagne, où l'on dispose de nombreux et favorables points d'observation, il est utile d'avoir un uniforme qui échappe le plus possible au regard. On a constaté que c'était le cas de l'uniforme à l'essai.

Le peloton qui l'avait revêtu a pu, à diverses reprises, approcher inaperçu assez près de l'ennemi pour le surprendre avantageusement.

A titre d'essai, également, le 1er régiment alpin a été muni de mitrailleuses Maxim. L'expérience a été des plus encourageantes. On a poursuivi enfin des expériences d'allégement du fantassin.

A la frontière occidentale a eu lieu, à fin août, un grand rassemblement de corps d'armée, sous le commandement du général M. Barbieri, commandant le Ier corps d'armée. Il a présenté surtout de l'intérêt par la levée d'une division entière de la milice mobile. Sauf quelques exceptions, les réservistes se sont bien comportés ; mais nous regrettons de nombreuses absences dues, en grande partie, à l'émigration à l'étranger. Partie de ces départs ont eu lieu sans la permission spéciale de l'autorité militaire. De tels faits pourraient entraîner de fâcheuses conséquences au cas d'une mobilisation.

BIBLIOGRAPHIE

Die Feldverschanzung (Fortification de campagne) 1re partie, par Jules Meyer, lieutenant-colonel du génie. Imprimerie Haller, Berne 1906, 136 p. in-8 et 8 cartes. Prix 3 fr. 50.

Nos lecteurs se souviennent sans doute des ouvrages du capitaine Meyer sur la fortification cuirassée, qui eurent un si grand retentissement il y a une quinzaine d'années.

Aujourd'hui le lieutenant-colonel Meyer est une autorité reconnue en matière de fortification et ses idées originales, très discutées au début, ont été appliquées avec succès à nos forts du Gothard et de St-Maurice. Son nouvel ouvrage sera certainement lu avec beaucoup d'intérêt, non seulement en Suisse, mais à l'étranger et surtout en Allemagne.

L'ouvrage aura deux volumes ; le premier, qui sort de presse, est consacré à la partie historique. Que le lecteur ne s'imagine pas y trouver d'arides descriptions de tracés et de profils, ou un sec résumé chronologique. Il y trouvera d'intéressants, même d'émouvants récits de bataille, présentés avec l'originalité de vues et la verve de style habituelles à l'auteur ; il y trouvera partout ce souffle d'esprit guerrier qui manque dans la plupart des ouvrages de ce genre et sans lequel la fortification n'est qu'un corps sans âme. L.

Etude sur la cavalerie suisse, par le commadant Dollfus. Une brochure de 30 pages. Paris et Nancy 1906. Berger-Levrault & Cie, éditeurs.

Cette brochure est un tirage à part d'une série d'articles publiés par l'auteur dans la *Revue de cavalerie*. Le nom du commandant Dollfus suffirait déjà à la recommander. C'est celui d'un des officiers de l'armée française qui a fait de nos milices suisses l'étude la plus approfondie, et qui peut parler de leurs qualités et de leurs défauts en meilleure connaissance de cause.